



Conseil Communautaire
18 décembre 2019
Champvans – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 12 décembre 2019
Date de publication : 26 décembre 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 155/19

Objet

Tarifs du Conservatoire de
Musique et de Danse du
Grand Dole

Secrétaire de séance

Pierre VERNE

Rapporteur :

Jean-Philippe LEFEVRE

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, J. Gruet, N. Jeannet, S. Kayi, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à I. Mangin, I. Girod à J. Gruet, A. Hamdaoui à T. Druet, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à S. Marchand, P. Jobez à N. Jeannet, A. Maire-Amiot à J.P Cuinet, P. Roche à S. Champanhet, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

J.L Bouchard, P. Blanchet, J.C Lab, J. Péchinot, E. Schlegel, P. Jacquot, E. Saget, V. Chevriaut, R. Curly.

Considérant que le Conservatoire à Rayonnement Départemental « Musique et Danse » de la Ville de Dole a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en date du 1^{er} mai 2018,

Considérant que le Conseil Communautaire est désormais compétent pour fixer les tarifs du Conservatoire de Musique et de Danse du Grand Dole,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs et principes suivants :

Pour rappel, tous les habitants résidant sur le territoire du Grand Dole bénéficient du tarif « de base », permettant de contribuer à une meilleure équité d'accès à l'enseignement artistique pour l'ensemble des Grands Dolois.

Règles générales :

- Afin de permettre au plus grand nombre l'accès à l'enseignement artistique, un élève n'est pas autorisé à suivre plus de deux disciplines en enseignement individuel.
- Les élèves inscrits en CHAM Pré-maîtrise (1er degré) sont exonérés des frais de scolarité. Ils doivent toutefois s'acquitter des frais de dossier.
- En cas d'arrêt de l'élève, les frais de dossier ne sont pas remboursés.
- En cas d'abandon après 3 cours, les frais de scolarité sont dus, sauf avis médical justifié.
- En cas de non règlement des frais de scolarité au 30 novembre, les élèves ne seront plus acceptés dans les cours.

Précisions sur les tarifs :

- Les présents tarifs sont valables à partir de 2020.
- Une exonération des frais de dossier et une réduction de 50% sur les frais de scolarité sont appliquées à partir du 3^{ème} enfant inscrit.

- Le tarif « Grand Dolois » est appliqué également aux personnels de la Ville de Dole et du Grand Dole, à leurs conjoints et enfants, et aux membres permanents de l'Orchestre d'Harmonie.

Rappel : Les frais de scolarité varient en fonction de la durée du cours spécialisé (instrument, voix, danse...), plus ou moins long selon le niveau d'étude ou le projet de l'élève. Les cours collectifs (formation musicale, pratiques collectives, ateliers...) liés à la discipline sont inclus dans le tarif.

Facturation et règlement des frais :

- Les frais de dossier et frais de scolarité sont facturés à la réinscription.
- Les frais de dossier et frais de scolarité des nouveaux inscrits sont facturés après les admissions. Tout règlement pourra être effectué en ligne (<http://www.tipi.budget.gouv.fr>) ou directement au Centre des Finances Publiques de DOLE (par chèque, carte bancaire, ou numéraire pour un montant inférieur à 300 €) après réception d'un avis de somme à payer.

Rappel : Afin de déterminer la tranche de tarification (quotient familial*), les allocataires de la CAF devront fournir au secrétariat du Conservatoire, à l'inscription ou réinscription, leur dernière attestation du quotient familial CAF téléchargeable sur le site de la CAF. Les redevables non allocataires de la CAF devront fournir une copie du dernier avis d'imposition de leur foyer ou les deux derniers avis individuels d'imposition de M. et Mme. A défaut, la tranche la plus élevée (T3) sera prise comme base de calcul.

* Calcul du Quotient familial :

$$\frac{\text{revenu fiscal de référence}^1 \text{ divisé par } 12}{\text{nombre de parts fiscales}^2}$$

¹ Revenus annuels après déduction, ligne 25 de l'avis d'imposition

² Parts qui figurent sur l'avis d'imposition, faisant apparaître les enfants concernés par l'inscription

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 73 votes pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tels que présentés ci-dessous.

Fait à Champvans,
Le 18 décembre 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AC / Conservatoire à Rayonnement Départemental
- Trésorerie Municipale du Grand Dole



CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU GRAND DOLE

TARIFS

Frais de dossier :	28 €		
Frais de scolarité en cursus :	Tarifs de base annuels « Jeune élève Grand Dolois »		
<i>Quotient familial de référence¹</i>	T1 -> 600 €	T2 600,01 € à 2000 €	T3 2000,01 € ->
Cours collectif seul <i>(Jardin musical, éveil, FM seule)</i>	66 €	83 €	100 €
Cursus Maîtrise Cursus Danse <i>(cycles 1 et 2)</i>	96 €	120 €	144 €
Cursus Instrument ou voix soliste <i>(Initiation, cycle 1 et parcours amateur)</i> Cursus Danse <i>(cycle 3)</i>	136 €	170 €	204 €
Cursus Instrument ou voix soliste <i>(cycles 2 et 3)</i>	160 €	200 €	240 €
Tarifs spécifiques (hors quotient familial) :			
2^{ème} discipline <i>(tarif de base « jeune Grand Dolois »)</i>	85 €		
Adultes de plus de 26 ans	Tarif de base majoré de 50%		
Elèves résidant hors du Grand Dole	Tarif de base majoré de 80%		
Réduction à partir du 3^{ème} enfant	50% sur le tarif le plus élevé et exonération des frais de dossier		
Pratique collective amateur « seule » <i>(orchestre d'harmonie, chorales...)</i>	50 € (tarif unique)		
Ateliers ponctuels, master-classes²	Grand Dolois / Extérieurs <i>(exonération des frais de dossier)</i>		
Une séance <i>(de 1h à 3h maximum)</i>	5 € / 10 €		
Mise à disposition de locaux et matériels :			
Instruments	160 € par an		
Studios « Musiques actuelles »³ :			
Séance de répétition <i>(jusqu'à 3h)</i>	20 € / 36 €		
Une année	200 € / 360 €		
Concerts organisés par le CRD⁴ :			
Une entrée	5 €		

¹ QF = (Revenu Fiscal de Référence / 12) / nombre de parts

² Pour les groupes constitués (musiques actuelles), le tarif groupe est égal à 3 fois le tarif individuel.

³ La mise à disposition éventuelle de matériels (batterie, amplis, etc...) sera précisée par contrat.

⁴ Gratuité pour les élèves du CRD, pour tous les jeunes de moins de 16 ans et pour les titulaires de la carte jeune.